

Siège du 6 Juin 1916
à l'Université sous la
présidence de M. le Prof. Dr.
Cristian Jorga à 5 heures

M. M. Cristian, Leskowski, Vaynszhteyn,
Goussens, Askouary, Kummer, Dr.
~~Leijon~~ Majorand, Dr. Espine,
Mayor, Battelli, Dr. Beignaux.

M. Dr. Esté et Okramen
excusés.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et approuvé.

Chère Dr. Chirurge Le Jorga fait part d'une
lettre de M. Dr. Lurman, refusant
l'appel que lui a fait le
Conseil d'Etat. Le Département
demande à la Faculté de
prendre un de nos à l'issue,
location ou inscription, pour le
remplacement de M. le Prof.
Girard.

M. Cristian expose la situation
actuelle. Nous n'avons qu'une
voie à suivre; celle de choisir
parmi les ~~chirurgiens~~ chirurgiens
nationaux, étant donné les
circonstances qui nous empêchent
effectivement de faire un
appel à l'étranger.

M. Mayor a écrit au Prof.
Roux pour savoir s'il n'y aurait

pas de chirurgien en Suisse
que nous pourrions appeler.
M. Roux a indiqué quelques
noms et en particulier le
Dr. Vulliamy - Lanson.

M. Cristian a pensé que la
meilleure voie était de s'adresser
à M. Dr. Lurman, le mieux
placé pour donner une indication.
Celui-ci lui a recommandé
chauffeur notre collègue
le Dr. ~~Majorand~~ ^{Kummer}.

M. Mayor, Vaynszhteyn, Cristian,
Dr. Espine et Dr. Beignaux ont pris
cette opinion sur
M. Kummer et disent que soit
les infirmes, soit les malades
n'ont qu'à se louer de
la présence à l'hôpital,
comme remplaçant provisoire
de M. Girard.

M. Dr. Espine et Mayor
ont d'avis que nous ne
pouvons appeler notre collègue
à tout l'attirail d'une
inscription et une belle
proposition de la Faculté.
Doit-elle à l'unanimité
que pour le remplacement
de M. Girard il conviendrait
de procéder par appel
en la personne de M. le Prof. Kummer.

Chari de Anatomie M. Christiani lit une lettre de
M. D. Etienne faisant a la
Faculté l'entière responsabilité
de sa décision et garantissant
a être chargé de l'enseignement
théorique et pratique de
l'anatomie sous les
mêmes conditions qu'actuellement
a partir de l'automne
prochain.

Le Département pense
qu'en passant a l'anatomie
M. D. Etienne ne pourrait pas
conservé sa situation
privilegiée. M. D. Etienne
voudrait conserver celle-ci en
permettant et que la Fac.
l'autorise a traiter directement
avec l'Etat a ce sujet. Le
Doyen. demande a la Fac.
de lui présenter des conclusions
claires et précises.

M. D. Espinasse et Mayor ont
parlé de l'enseignement
très remarquable que M.
D. Etienne a reçu a Genève
et ont tout d'avis de faire
une démarche amicale
auprès de ce service
pour qu'il ^{veuille bien le} ~~conservé~~, vu
la réputation de tous de la voir
quitter un enseignement qu'il

a illustré.

~~M. D. Etienne~~ ~~1880~~ ~~1881~~ ~~1882~~ ~~1883~~ ~~1884~~ ~~1885~~ ~~1886~~ ~~1887~~ ~~1888~~ ~~1889~~ ~~1890~~ ~~1891~~ ~~1892~~ ~~1893~~ ~~1894~~ ~~1895~~ ~~1896~~ ~~1897~~ ~~1898~~ ~~1899~~ ~~1900~~ ~~1901~~ ~~1902~~ ~~1903~~ ~~1904~~ ~~1905~~ ~~1906~~ ~~1907~~ ~~1908~~ ~~1909~~ ~~1910~~ ~~1911~~ ~~1912~~ ~~1913~~ ~~1914~~ ~~1915~~ ~~1916~~ ~~1917~~ ~~1918~~ ~~1919~~ ~~1920~~ ~~1921~~ ~~1922~~ ~~1923~~ ~~1924~~ ~~1925~~ ~~1926~~ ~~1927~~ ~~1928~~ ~~1929~~ ~~1930~~ ~~1931~~ ~~1932~~ ~~1933~~ ~~1934~~ ~~1935~~ ~~1936~~ ~~1937~~ ~~1938~~ ~~1939~~ ~~1940~~ ~~1941~~ ~~1942~~ ~~1943~~ ~~1944~~ ~~1945~~ ~~1946~~ ~~1947~~ ~~1948~~ ~~1949~~ ~~1950~~ ~~1951~~ ~~1952~~ ~~1953~~ ~~1954~~ ~~1955~~ ~~1956~~ ~~1957~~ ~~1958~~ ~~1959~~ ~~1960~~ ~~1961~~ ~~1962~~ ~~1963~~ ~~1964~~ ~~1965~~ ~~1966~~ ~~1967~~ ~~1968~~ ~~1969~~ ~~1970~~ ~~1971~~ ~~1972~~ ~~1973~~ ~~1974~~ ~~1975~~ ~~1976~~ ~~1977~~ ~~1978~~ ~~1979~~ ~~1980~~ ~~1981~~ ~~1982~~ ~~1983~~ ~~1984~~ ~~1985~~ ~~1986~~ ~~1987~~ ~~1988~~ ~~1989~~ ~~1990~~ ~~1991~~ ~~1992~~ ~~1993~~ ~~1994~~ ~~1995~~ ~~1996~~ ~~1997~~ ~~1998~~ ~~1999~~ ~~2000~~ ~~2001~~ ~~2002~~ ~~2003~~ ~~2004~~ ~~2005~~ ~~2006~~ ~~2007~~ ~~2008~~ ~~2009~~ ~~2010~~ ~~2011~~ ~~2012~~ ~~2013~~ ~~2014~~ ~~2015~~ ~~2016~~ ~~2017~~ ~~2018~~ ~~2019~~ ~~2020~~ ~~2021~~ ~~2022~~ ~~2023~~ ~~2024~~ ~~2025~~ ~~2026~~ ~~2027~~ ~~2028~~ ~~2029~~ ~~2030~~ ~~2031~~ ~~2032~~ ~~2033~~ ~~2034~~ ~~2035~~ ~~2036~~ ~~2037~~ ~~2038~~ ~~2039~~ ~~2040~~ ~~2041~~ ~~2042~~ ~~2043~~ ~~2044~~ ~~2045~~ ~~2046~~ ~~2047~~ ~~2048~~ ~~2049~~ ~~2050~~ ~~2051~~ ~~2052~~ ~~2053~~ ~~2054~~ ~~2055~~ ~~2056~~ ~~2057~~ ~~2058~~ ~~2059~~ ~~2060~~ ~~2061~~ ~~2062~~ ~~2063~~ ~~2064~~ ~~2065~~ ~~2066~~ ~~2067~~ ~~2068~~ ~~2069~~ ~~2070~~ ~~2071~~ ~~2072~~ ~~2073~~ ~~2074~~ ~~2075~~ ~~2076~~ ~~2077~~ ~~2078~~ ~~2079~~ ~~2080~~ ~~2081~~ ~~2082~~ ~~2083~~ ~~2084~~ ~~2085~~ ~~2086~~ ~~2087~~ ~~2088~~ ~~2089~~ ~~2090~~ ~~2091~~ ~~2092~~ ~~2093~~ ~~2094~~ ~~2095~~ ~~2096~~ ~~2097~~ ~~2098~~ ~~2099~~ ~~2100~~ ~~2101~~ ~~2102~~ ~~2103~~ ~~2104~~ ~~2105~~ ~~2106~~ ~~2107~~ ~~2108~~ ~~2109~~ ~~2110~~ ~~2111~~ ~~2112~~ ~~2113~~ ~~2114~~ ~~2115~~ ~~2116~~ ~~2117~~ ~~2118~~ ~~2119~~ ~~2120~~ ~~2121~~ ~~2122~~ ~~2123~~ ~~2124~~ ~~2125~~ ~~2126~~ ~~2127~~ ~~2128~~ ~~2129~~ ~~2130~~ ~~2131~~ ~~2132~~ ~~2133~~ ~~2134~~ ~~2135~~ ~~2136~~ ~~2137~~ ~~2138~~ ~~2139~~ ~~2140~~ ~~2141~~ ~~2142~~ ~~2143~~ ~~2144~~ ~~2145~~ ~~2146~~ ~~2147~~ ~~2148~~ ~~2149~~ ~~2150~~ ~~2151~~ ~~2152~~ ~~2153~~ ~~2154~~ ~~2155~~ ~~2156~~ ~~2157~~ ~~2158~~ ~~2159~~ ~~2160~~ ~~2161~~ ~~2162~~ ~~2163~~ ~~2164~~ ~~2165~~ ~~2166~~ ~~2167~~ ~~2168~~ ~~2169~~ ~~2170~~ ~~2171~~ ~~2172~~ ~~2173~~ ~~2174~~ ~~2175~~ ~~2176~~ ~~2177~~ ~~2178~~ ~~2179~~ ~~2180~~ ~~2181~~ ~~2182~~ ~~2183~~ ~~2184~~ ~~2185~~ ~~2186~~ ~~2187~~ ~~2188~~ ~~2189~~ ~~2190~~ ~~2191~~ ~~2192~~ ~~2193~~ ~~2194~~ ~~2195~~ ~~2196~~ ~~2197~~ ~~2198~~ ~~2199~~ ~~2200~~ ~~2201~~ ~~2202~~ ~~2203~~ ~~2204~~ ~~2205~~ ~~2206~~ ~~2207~~ ~~2208~~ ~~2209~~ ~~2210~~ ~~2211~~ ~~2212~~ ~~2213~~ ~~2214~~ ~~2215~~ ~~2216~~ ~~2217~~ ~~2218~~ ~~2219~~ ~~2220~~ ~~2221~~ ~~2222~~ ~~2223~~ ~~2224~~ ~~2225~~ ~~2226~~ ~~2227~~ ~~2228~~ ~~2229~~ ~~2230~~ ~~2231~~ ~~2232~~ ~~2233~~ ~~2234~~ ~~2235~~ ~~2236~~ ~~2237~~ ~~2238~~ ~~2239~~ ~~2240~~ ~~2241~~ ~~2242~~ ~~2243~~ ~~2244~~ ~~2245~~ ~~2246~~ ~~2247~~ ~~2248~~ ~~2249~~ ~~2250~~ ~~2251~~ ~~2252~~ ~~2253~~ ~~2254~~ ~~2255~~ ~~2256~~ ~~2257~~ ~~2258~~ ~~2259~~ ~~2260~~ ~~2261~~ ~~2262~~ ~~2263~~ ~~2264~~ ~~2265~~ ~~2266~~ ~~2267~~ ~~2268~~ ~~2269~~ ~~2270~~ ~~2271~~ ~~2272~~ ~~2273~~ ~~2274~~ ~~2275~~ ~~2276~~ ~~2277~~ ~~2278~~ ~~2279~~ ~~2280~~ ~~2281~~ ~~2282~~ ~~2283~~ ~~2284~~ ~~2285~~ ~~2286~~ ~~2287~~ ~~2288~~ ~~2289~~ ~~2290~~ ~~2291~~ ~~2292~~ ~~2293~~ ~~2294~~ ~~2295~~ ~~2296~~ ~~2297~~ ~~2298~~ ~~2299~~ ~~2300~~ ~~2301~~ ~~2302~~ ~~2303~~ ~~2304~~ ~~2305~~ ~~2306~~ ~~2307~~ ~~2308~~ ~~2309~~ ~~2310~~ ~~2311~~ ~~2312~~ ~~2313~~ ~~2314~~ ~~2315~~ ~~2316~~ ~~2317~~ ~~2318~~ ~~2319~~ ~~2320~~ ~~2321~~ ~~2322~~ ~~2323~~ ~~2324~~ ~~2325~~ ~~2326~~ ~~2327~~ ~~2328~~ ~~2329~~ ~~2330~~ ~~2331~~ ~~2332~~ ~~2333~~ ~~2334~~ ~~2335~~ ~~2336~~ ~~2337~~ ~~2338~~ ~~2339~~ ~~2340~~ ~~2341~~ ~~2342~~ ~~2343~~ ~~2344~~ ~~2345~~ ~~2346~~ ~~2347~~ ~~2348~~ ~~2349~~ ~~2350~~ ~~2351~~ ~~2352~~ ~~2353~~ ~~2354~~ ~~2355~~ ~~2356~~ ~~2357~~ ~~2358~~ ~~2359~~ ~~2360~~ ~~2361~~ ~~2362~~ ~~2363~~ ~~2364~~ ~~2365~~ ~~2366~~ ~~2367~~ ~~2368~~ ~~2369~~ ~~2370~~ ~~2371~~ ~~2372~~ ~~2373~~ ~~2374~~ ~~2375~~ ~~2376~~ ~~2377~~ ~~2378~~ ~~2379~~ ~~2380~~ ~~2381~~ ~~2382~~ ~~2383~~ ~~2384~~ ~~2385~~ ~~2386~~ ~~2387~~ ~~2388~~ ~~2389~~ ~~2390~~ ~~2391~~ ~~2392~~ ~~2393~~ ~~2394~~ ~~2395~~ ~~2396~~ ~~2397~~ ~~2398~~ ~~2399~~ ~~2400~~ ~~2401~~ ~~2402~~ ~~2403~~ ~~2404~~ ~~2405~~ ~~2406~~ ~~2407~~ ~~2408~~ ~~2409~~ ~~2410~~ ~~2411~~ ~~2412~~ ~~2413~~ ~~2414~~ ~~2415~~ ~~2416~~ ~~2417~~ ~~2418~~ ~~2419~~ ~~2420~~ ~~2421~~ ~~2422~~ ~~2423~~ ~~2424~~ ~~2425~~ ~~2426~~ ~~2427~~ ~~2428~~ ~~2429~~ ~~2430~~ ~~2431~~ ~~2432~~ ~~2433~~ ~~2434~~ ~~2435~~ ~~2436~~ ~~2437~~ ~~2438~~ ~~2439~~ ~~2440~~ ~~2441~~ ~~2442~~ ~~2443~~ ~~2444~~ ~~2445~~ ~~2446~~ ~~2447~~ ~~2448~~ ~~2449~~ ~~2450~~ ~~2451~~ ~~2452~~ ~~2453~~ ~~2454~~ ~~2455~~ ~~2456~~ ~~2457~~ ~~2458~~ ~~2459~~ ~~2460~~ ~~2461~~ ~~2462~~ ~~2463~~ ~~2464~~ ~~2465~~ ~~2466~~ ~~2467~~ ~~2468~~ ~~2469~~ ~~2470~~ ~~2471~~ ~~2472~~ ~~2473~~ ~~2474~~ ~~2475~~ ~~2476~~ ~~2477~~ ~~2478~~ ~~2479~~ ~~2480~~ ~~2481~~ ~~2482~~ ~~2483~~ ~~2484~~ ~~2485~~ ~~2486~~ ~~2487~~ ~~2488~~ ~~2489~~ ~~2490~~ ~~2491~~ ~~2492~~ ~~2493~~ ~~2494~~ ~~2495~~ ~~2496~~ ~~2497~~ ~~2498~~ ~~2499~~ ~~2500~~ ~~2501~~ ~~2502~~ ~~2503~~ ~~2504~~ ~~2505~~ ~~2506~~ ~~2507~~ ~~2508~~ ~~2509~~ ~~2510~~ ~~2511~~ ~~2512~~ ~~2513~~ ~~2514~~ ~~2515~~ ~~2516~~ ~~2517~~ ~~2518~~ ~~2519~~ ~~2520~~ ~~2521~~ ~~2522~~ ~~2523~~ ~~2524~~ ~~2525~~ ~~2526~~ ~~2527~~ ~~2528~~ ~~2529~~ ~~2530~~ ~~2531~~ ~~2532~~ ~~2533~~ ~~2534~~ ~~2535~~ ~~2536~~ ~~2537~~ ~~2538~~ ~~2539~~ ~~2540~~ ~~2541~~ ~~2542~~ ~~2543~~ ~~2544~~ ~~2545~~ ~~2546~~ ~~2547~~ ~~2548~~ ~~2549~~ ~~2550~~ ~~2551~~ ~~2552~~ ~~2553~~ ~~2554~~ ~~2555~~ ~~2556~~ ~~2557~~ ~~2558~~ ~~2559~~ ~~2560~~ ~~2561~~ ~~2562~~ ~~2563~~ ~~2564~~ ~~2565~~ ~~2566~~ ~~2567~~ ~~2568~~ ~~2569~~ ~~2570~~ ~~2571~~ ~~2572~~ ~~2573~~ ~~2574~~ ~~2575~~ ~~2576~~ ~~2577~~ ~~2578~~ ~~2579~~ ~~2580~~ ~~2581~~ ~~2582~~ ~~2583~~ ~~2584~~ ~~2585~~ ~~2586~~ ~~2587~~ ~~2588~~ ~~2589~~ ~~2590~~ ~~2591~~ ~~2592~~ ~~2593~~ ~~2594~~ ~~2595~~ ~~2596~~ ~~2597~~ ~~2598~~ ~~2599~~ ~~2600~~ ~~2601~~ ~~2602~~ ~~2603~~ ~~2604~~ ~~2605~~ ~~2606~~ ~~2607~~ ~~2608~~ ~~2609~~ ~~2610~~ ~~2611~~ ~~2612~~ ~~2613~~ ~~2614~~ ~~2615~~ ~~2616~~ ~~2617~~ ~~2618~~ ~~2619~~ ~~2620~~ ~~2621~~ ~~2622~~ ~~2623~~ ~~2624~~ ~~2625~~ ~~2626~~ ~~2627~~ ~~2628~~ ~~2629~~ ~~2630~~ ~~2631~~ ~~2632~~ ~~2633~~ ~~2634~~ ~~2635~~ ~~2636~~ ~~2637~~ ~~2638~~ ~~2639~~ ~~2640~~ ~~2641~~ ~~2642~~ ~~2643~~ ~~2644~~ ~~2645~~ ~~2646~~ ~~2647~~ ~~2648~~ ~~2649~~ ~~2650~~ ~~2651~~ ~~2652~~ ~~2653~~ ~~2654~~ ~~2655~~ ~~2656~~ ~~2657~~ ~~2658~~ ~~2659~~ ~~2660~~ ~~2661~~ ~~2662~~ ~~2663~~ ~~2664~~ ~~2665~~ ~~2666~~ ~~2667~~ ~~2668~~ ~~2669~~ ~~2670~~ ~~2671~~ ~~2672~~ ~~2673~~ ~~2674~~ ~~2675~~ ~~2676~~ ~~2677~~ ~~2678~~ ~~2679~~ ~~2680~~ ~~2681~~ ~~2682~~ ~~2683~~ ~~2684~~ ~~2685~~ ~~2686~~ ~~2687~~ ~~2688~~ ~~2689~~ ~~2690~~ ~~2691~~ ~~2692~~ ~~2693~~ ~~2694~~ ~~2695~~ ~~2696~~ ~~2697~~ ~~2698~~ ~~2699~~ ~~2700~~ ~~2701~~ ~~2702~~ ~~2703~~ ~~2704~~ ~~2705~~ ~~2706~~ ~~2707~~ ~~2708~~ ~~2709~~ ~~2710~~ ~~2711~~ ~~2712~~ ~~2713~~ ~~2714~~ ~~2715~~ ~~2716~~ ~~2717~~ ~~2718~~ ~~2719~~ ~~2720~~ ~~2721~~ ~~2722~~ ~~2723~~ ~~2724~~ ~~2725~~ ~~2726~~ ~~2727~~ ~~2728~~ ~~2729~~ ~~2730~~ ~~2731~~ ~~2732~~ ~~2733~~ ~~2734~~ ~~2735~~ ~~2736~~ ~~2737~~ ~~2738~~ ~~2739~~ ~~2740~~ ~~2741~~ ~~2742~~ ~~2743~~ ~~2744~~ ~~2745~~ ~~2746~~ ~~2747~~ ~~2748~~ ~~2749~~ ~~2750~~ ~~2751~~ ~~2752~~ ~~2753~~ ~~2754~~ ~~2755~~ ~~2756~~ ~~2757~~ ~~2758~~ ~~2759~~ ~~2760~~ ~~2761~~ ~~2762~~ ~~2763~~ ~~2764~~ ~~2765~~ ~~2766~~ ~~2767~~ ~~2768~~ ~~2769~~ ~~2770~~ ~~2771~~ ~~2772~~ ~~2773~~ ~~2774~~ ~~2775~~ ~~2776~~ ~~2777~~ ~~2778~~ ~~2779~~ ~~2780~~ ~~2781~~ ~~2782~~ ~~2783~~ ~~2784~~ ~~2785~~ ~~2786~~ ~~2787~~ ~~2788~~ ~~2789~~ ~~2790~~ ~~2791~~ ~~2792~~ ~~2793~~ ~~2794~~ ~~2795~~ ~~2796~~ ~~2797~~ ~~2798~~ ~~2799~~ ~~2800~~ ~~2801~~ ~~2802~~ ~~2803~~ ~~2804~~ ~~2805~~ ~~2806~~ ~~2807~~ ~~2808~~ ~~2809~~ ~~2810~~ ~~2811~~ ~~2812~~ ~~2813~~ ~~2814~~ ~~2815~~ ~~2816~~ ~~2817~~ ~~2818~~ ~~2819~~ ~~2820~~ ~~2821~~ ~~2822~~ ~~2823~~ ~~2824~~ ~~2825~~ ~~2826~~ ~~2827~~ ~~2828~~ ~~2829~~ ~~2830~~ ~~2831~~ ~~2832~~ ~~2833~~ ~~2834~~ ~~2835~~ ~~2836~~ ~~2837~~ ~~2838~~ ~~2839~~ ~~2840~~ ~~2841~~ ~~2842~~ ~~2843~~ ~~2844~~ ~~2845~~ ~~2846~~ ~~2847~~ ~~2848~~ ~~2849~~ ~~2850~~ ~~2851~~ ~~2852~~ ~~2853~~ ~~2854~~ ~~2855~~ ~~2856~~ ~~2857~~ ~~2858~~ ~~2859~~ ~~2860~~ ~~2861~~ ~~2862~~ ~~2863~~ ~~2864~~ ~~2865~~ ~~2866~~ ~~2867~~ ~~2868~~ ~~2869~~ ~~2870~~ ~~2871~~ ~~2872~~ ~~2873~~ ~~2874~~ ~~2875~~ ~~2876~~ ~~2877~~ ~~2878~~ ~~2879~~ ~~2880~~ ~~2881~~ ~~2882~~ ~~2883~~ ~~2884~~ ~~2885~~ ~~2886~~ ~~2887~~ ~~2888~~ ~~2889~~ ~~2890~~ ~~2891~~ ~~2892~~ ~~2893~~ ~~2894~~ ~~2895~~ ~~2896~~ ~~2897~~ ~~2898~~ ~~2899~~ ~~2900~~ ~~2901~~ ~~2902~~ ~~2903~~ ~~2904~~ ~~2905~~ ~~2906~~ ~~2907~~ ~~2908~~ ~~2909~~ ~~2910~~ ~~2911~~ ~~2912~~ ~~2913~~ ~~2914~~ ~~2915~~ ~~2916~~ ~~2917~~ ~~2918~~ ~~2919~~ ~~2920~~ ~~2921~~ ~~2922~~ ~~2923~~ ~~2924~~ ~~2925~~ ~~2926~~ ~~2927~~ ~~2928~~ ~~2929~~ ~~2930~~ ~~2931~~ ~~2932~~ ~~2933~~ ~~2934~~ ~~2935~~ ~~2936~~ ~~2937~~ ~~2938~~ ~~2939~~ ~~2940~~ ~~2941~~ ~~2942~~ ~~2943~~ ~~2944~~ ~~2945~~ ~~2946~~ ~~2947~~ ~~2948~~ ~~2949~~ ~~2950~~ ~~2951~~ ~~2952~~ ~~2953~~ ~~2954~~ ~~2955~~ ~~2956~~ ~~2957~~ ~~2958~~ ~~2959~~ ~~2960~~ ~~2961~~ ~~2962~~ ~~2963~~ ~~2964~~ ~~2965~~ ~~2966~~ ~~2967~~ ~~2968~~ ~~2969~~ ~~2970~~ ~~2971~~ ~~2972~~ ~~2973~~ ~~2974~~ ~~2975~~ ~~2976~~ ~~2977~~ ~~2978~~ ~~2979~~ ~~2980~~ ~~2981~~ ~~2982~~ ~~2983~~ ~~2984~~ ~~2985~~ ~~2986~~ ~~2987~~ ~~2988~~ ~~2989~~ ~~2990~~ ~~2991~~ ~~2992~~ ~~2993~~ ~~2994~~ ~~2995~~ ~~2996~~ ~~2997~~ ~~2998~~ ~~2999~~ ~~3000~~ ~~3001~~ ~~3002~~ ~~3003~~ ~~3004~~ ~~3005~~ ~~3006~~ ~~3007~~ ~~3008~~ ~~3009~~ ~~3010~~ ~~3011~~ ~~3012~~ ~~3013~~ ~~3014~~ ~~3015~~ ~~3016~~ ~~3017~~ ~~3018~~ ~~3019~~ ~~3020~~ ~~3021~~ ~~3022~~ ~~3023~~ ~~3024~~ ~~3025~~ ~~3026~~ ~~3027~~ ~~3028~~ ~~3029~~ ~~3030~~ ~~3031~~ ~~3032~~ ~~3033~~ ~~3034~~ ~~3035~~ ~~3036~~ ~~3037~~ ~~3038~~ ~~3039~~ ~~3040~~ ~~3041~~ ~~3042~~ ~~3043~~ ~~3044~~ ~~3045~~ ~~3046~~ ~~3047~~ ~~3048~~ ~~3049~~ ~~3050~~ ~~3051~~ ~~3052~~ ~~3053~~ ~~3054~~ ~~3055~~ ~~3056~~ ~~3057~~ ~~3058~~ ~~3059~~ ~~3060~~ ~~3061~~ ~~3062~~ ~~3063~~ ~~3064~~ ~~3065~~ ~~3066~~ ~~3067~~ ~~3068~~ ~~3069~~ ~~3070~~ ~~3071~~ <

Séance du 26 juin 1946
sous la présidence de M. le Prof.
Dr. Cristiani président.

M. p. M. Cristiani, D'Espine, Leskowski,
Gourfau, Bultner, Mayor, Oltramari,
Bakemey, Batelli, Kummer, Bard,
Veyrasset, Niejens et le Doyen.

Le P. V. de la dernière séance est
lu et adopté.

Règlement de la
Faculté.

A propos des épreuves du
Règlement de la Fac. qui ont
été envoyées à tt. le monde, M.
D'Espine demande que les ~~examens~~
et les épreuves pour la
Clinique infantile soient portées
de 1 à 2 semestres, ceci sur
un vœu de la Fac. de médecine
de Zurich, qui enverra de ce côté
une lettre officielle à ce sujet
au Doyen.

Sur la proposition de M.
Bard la Fac. décide de s'en
tenir aux épreuves du Règlement
des examens fixés.

La discussion ~~sur le règlement~~
sur le reste ~~du règlement~~ reprise
une séance ultérieure.

Rattachement de l'Ec. dent. à la Commission nommée désigner

pour étudier le meilleur mode de
rattachement de l'Ec. dent. aux
propositions se sont trouvées en
premier: l'une soutenue par M. le Doyen
qui voudrait que la Commission de l'Ec. dent.
soit mixte et composée de ~~peu~~
ajoutés de membres de la Commission
de l'Ec. dent. et ~~de~~ ^{d'une majorité} de ~~membres~~
de la Fac.; l'autre de M.
Doyen qui a proposé l'autonomie
de l'Ec. dent. avec les
restrictions que la Commission de
cette sorte seraient jointes aux
membres de la Faculté qui
prendraient part aux décisions
et qu'il soit entendu que les
décisions de la Commission
seraient connues à la Faculté.

C'est cette dernière proposition
que la Fac. décide d'approuver.

Les Professeurs porteraient le
nom de Professeurs de l'Institut
dentaire.

M. Leskowski est désigné comme Commis. par.
Doyen de la Faculté ~~pour~~ la Chaire de
la Commission chargée de
l'hist. chim. ~~de~~
préparer sur l'appel de
M. Kummer.

Sur la proposition de M. Chami le Doyen
Oltramari le Doyen est ~~spéc.~~ ^{spéc.}

dangere d'attirer l'attention de
Dipartement et sur la nécessité de
renvoyer le plus vite possible
la chaire laïque vacante par
le passage de M. Kiemmer à
la Clin. chirurgicale.

Chaire d'Anatomie M. Guisiani donne lecture d'une
lettre des ~~Dipartement~~ ~~charges~~
précise M. la Prof. Kaskowski de
bien vouloir continuer encore
son enseignement jusqu'à ce
que les circonstances permettent
de lui nommer un successeur.
Demandant à la Fac. son
avis sur la question d'un
appel ou d'une inscription. Comme
Prof. éventuel d'Anatomie on a
parlé au ~~Dipartement~~ de M.
Weber, professeur à Alger. Dans
ce cas il ne s'agit pas d'un
appel, et M. Weber ne
pourrait entrer en fonctions
qu'après la guerre.

M. Bard résume les démarches
officielles qu'il a faites
auprès de M. Nicolas, pour
sur la demande du Département,
pour avoir des renseignements
sur les caractéristiques actuelles
en France. M. Nicolas a beaucoup
recommandé M. Weber.

M. D. Etienne parle en faveur des
nationaux et aimait que l'on
espérât d'un peu plus près
son projet. A Genève nous avons
un Genevois comme pour ses
travaux depuis 12 à 14 ans. En
demandant pour lui-même la
place d'Anatomie, il visait à
renvoyer l'Histologie et l'Embryologie
à M. Dujardin. M. D. Etienne
répond en outre la valeur du
projet qu'il a présenté à la
Faculté.

M. D. Etienne ajoute que M.
D. Etienne n'a pas apporté à
notre discussion la science. Il
lui exprime encore la haute
estime de ses confrères pour
l'enseignement qu'il a illustré.
L'Anatomie norm. est une science
à part, ce qui en fait la
force c'est la pratique. La
question de personne n'a pas
existé pour nous lorsque nous
avons décidé, sur la proposition
de M. Bard, d'en rester
au statu quo. Il nous
fait un avertissement.

M. D. Etienne fait observer
que M. Weber a été un
histologiste avant d'être un
Anatomiste.

M. Balthus remarque que la
lettre du Département est venue
que l'opinion du Département
est déjà faite. Il ne veut pas
la réunion des 2 chaires sous
une seule et unique direction. La
lettre est très claire à ce point
de vue.

M. Cristiani rappelle que la
lettre du Département ne demande
le préavis de la Faculté que
sur la question d'un appel
ou d'une inscription, et que pour
M. Weber il ne pourrait être question
que d'un appel.

Premièrement envoie la parole
M. Balthus et Bant puis la
Faculté dirige à l'unanimité
moins 3 abstentions que la
succession de M. Laskowski
sera nommée par appel, mais
sans se prononcer sur la question de
personne.

La séance est levée

à 7h20

de Veigny.

Sur la proposition de M.
~~Laskowski~~ Veyrasat, un dîner
de Faculté aura lieu après
la prochaine séance.

Séance du 3 juillet 1916
sous la présidence de M. le Prof.
Cristiani Doyen.

M. prés. Mrs. Cristiani, Mejerant, Askanasy,
D. Stenach, Laskowski, Goursini, Beutner,
Veyrasat, Blumenschein, Kümmer,
Meyer, D. Espin, Balthus.
Secr. M. Bant.

Le P. v. de la dernière séance est
lu et adopté.

Le Doyen lit une lettre de
remerciements de M. Laskowski
pour les sentiments que la
Faculté lui a exprimés à l'occasion
de son jubilé.

Le Doyen lit une lettre du Département, Service de Chirurgie,
Demandeur de faire dès maintenant
les droits et les compétences du
nouveau professeur de Chirurgie.

D'après les expériences faites
M. Kümmer dit que d'accord avec
M. Veyrasat $\frac{1}{3}$ des lits ^{de la Clinique} ont été
offerts en nouveau service
mais que dans tous les cas,
le droit de présentation à
la Clinique de malades soignés
dans le service nouveau clinique
devra être réservé au Professeur
de Clinique, étant donné que
celui-ci a quelque fois été à court

au cours du 1^{er} trimestre ci-dessus.

M^r. Mayor fait observer qu'il avait autrefois pris place à l'opposé du point de vue de la Faculté et qu'il faut reconnaître aujourd'hui qu'il avait raison. Si la création de deux services marche, cela tient uniquement à la bonne entente et aux caractères des deux profiteurs actuels.

M^r. Veyrassat ~~M^r. Mayor~~ dit que c'est une bonne œuvre de croire que l'on peut enseigner la médecine des accidents à la Polyclinique, parce que ces cas sont les cas d'urgence qui viennent en dehors des heures de consultation qui étant assurés ne devraient pas y recevoir. Le matériel d'enseignement fait donc défaut à la Polyclinique et la médecine des accidents ne peut s'enseigner que dans une salle hospitalière. Jusqu'ici M^r. Veyrassat n'a pu s'en dire qu'en vertu d'arrangements avec les chefs des Compagnies d'Assurance.

M^r. Kimmner dit que lorsque nous avons pris la décision de créer 2 services adjoints, nous avons

pour l'Hôpital 192 lits. On avait pensé que M^rs. Bard et Oltramare en profiteraient lorsque la nouvelle Clinique serait construite.

Celle-ci construite ne contiendrait que 75 lits pour 2 millions de dépenses. M^r. Bard demande aujourd'hui de lui céder des lits de l'ancien Clinique chirurgicale à l'Hôpital. On en a déjà cédé 47 et M^r. Bard demande qu'on lui en cède encore 50 de sorte qu'il ne restera plus pour la Chirurgie que 176 lits. Si le service de Chirurgie doit être diminué et s'il faut avec le reste créer 2 nouveaux services, le service Clinique de Chirurgie sera réellement très diminué; d'autant plus qu'il faudra construire deux nouvelles salles d'opération. En considération de ces faits, M^r. Kimmner propose d'en rester pour le moment à un seul service adjoint.

M^r. Bontoux n'est pas d'avis d'entrer dans cette voie. Il est pour les 2 services adjoints, car le nouveau Professeur

serait en.

les faits qui ont changé et en donnant suite à notre projet on porterait un préjudice très grave à l'enseignement de la clinique chirurgicale.

M. Veyrassat propose de maltraiter les 2 services dans la même manière.

M. Mayor dit qu'il est évident que la Faculté doit assurer à la Clinique chirurgicale le nombre de lits qui lui est nécessaire et que les autres services seront pris sur ce qui reste. Il préférerait en rester à ce qui a été fixé, soit 2 services. La proposition de M. Veyrassat sera évidemment une proposition à examiner.

M. Cristiani dit qu'en principe la Clin. chirurgicale recevra $\frac{1}{3}$ de ses lits actuels aux services adjoints, mais avec le droit de préemption pour le Prof. de Clinique.

M. Kummer dit que dans ce moment on ne peut indiquer le nombre absolu des lits. En ce moment il y en a 222, mais on le mesure de les réduire à 175.

M. Veyrassat dit que le service de clinique compte bien actuellement 222 lits, mais que par suite

d'une convention existante entre eux.

Bard et Girard, basé sur une note plus jeune de lits, M. Bard veut créer un service de thérapeutique qui ne pourra être constitué que sur le dos du Prof. de Clinique chirurgicale. Il faut laisser à la Clinique chirurgicale les 222 lits. En diminuant les lits porter une grave atteinte au service de chirurgie.

M. Mayor dit qu'il n'a pas fait de proposition ferme. C'est à M. Kummer à en faire.

M. Veyrassat fait observer que lorsque l'on aura réduit à tel point le service de chirurgie, il ne restera plus de lits pour les services adjoints.

M. Kummer dit qu'il faut au minimum $\frac{2}{3}$ des lits pour le service clinique de chirurgie, à condition que le nombre actuel des lits en chirurgie soit maintenu et que le Prof. de Clin. chirurgicale ait le droit de préemption des malades soignés dans le service non clinique.

M. Cristiani lit une lettre de Affaire D. Perrin au Dr. Ch. Perrin adressée au Département et demandant d'être chargé à l'Hôpital Dieu

service d'urologie, sans limitation de durée.

M^r Krumm dit qu'il apprécie beaucoup le Dr Perrin, mais qu'il ne peut admettre sans son service la création d'un service autonome d'urologie. L'urologie doit rester à la Clinique chirurgicale. Si on veut relire à celle-ci la médecine des vessies, l'otite, l'aryngologie, et l'urologie c'est la disperser complètement.

M^r Mayor est aussi d'avis qu'il ne faut pas créer un service d'urologie, en dehors de la Clinique chirurgicale.

Sur la proposition de M^r Abramson en disant à l'unanimité de répondre au Département que la réponse est la demande du Dr Perrin dépend uniquement du Prof. de Clin. chirurgicale et que puisqu'il n'est pas encore nommé il lui faut étudier la nomination.

Blaise J. Quatrous. M^r Cristiani a reçu l'avis télégraphique que la lettre du Département nous demandait bien de préciser sur l'appel de M^r Weber.

M^r Abramson propose la nomination d'une commission

pour étudier les titres de M^r Weber.

M^r Aubert fait la proposition d'examiner aussi les titres de M^r Bujard.

M^r Dr. Staud demande que la Commission examine aussi les titres.

M^r Dr. Espine dit qu'il y a là une question très délicate. On nous propose une nomination qui peut être très intéressante, mais en fait on ne sait pas quand il pourra venir et M^r Laskowski ne peut pas s'engager indéfiniment.

D'un autre côté nous avons un Collège qui pose sa candidature nous lui dirons d'examiner ses titres. Il faut donc nommer une Commission pour étudier tout cela.

M^r Cristiani insiste sur la demande du Département portant sur les titres de M^r Weber.

La Commission est constituée par M^r Laskowski, Veyrasset et Mayor.

La séance est levée à 2h.

Le Secrétaire
J^r J^r Lippert

Séance du 16 Oct. 1916
à 5 L., sous la présidence de
M. le Prof. Crisiani, Doyen.

M. p. MM. Crisiani, Laskowski, Bard,
Vayssat, Mejean, Arkamian,
D'Espine, Kimmner, Gourfain, Batelli,
Mayor et de Heijou.

Rectifié de M. Bard. À propos du procès-verbal de la
dernière séance, M. Bard dit que la
demande qu'il a faite il y a 4 ans
d'une espèce de lits de l'ancienne
clinique chirurgicale n'a été de
tristesse de tous les services au
point de vue administratif. Il ne s'agit
pas là de faire quelques lits à
la fin de la Clinique chirurgicale
et au point de vue de l'enseignement.
Il ne faut pas ces lits en
tout que Professeur de Clinique,
mais seulement pour les besoins
de l'assistance pour laquelle ils
lui font défaut, car le nombre
des lits du service de médecine
est actuellement insuffisant
pour la population.

Note ayant été prise de cette
rectification le P. V. de la dernière
séance est adopté.

Par 6 voix contre 2, l'équivalent
pour l'immaturation
est accordé à M. Linderger pour

son certificat de sortie de l'École
polytechnique fédérale.

M. Crisiani communique la 2^{de} Affiliation
lettre du Départ en date du 30 Août des médecins.
à propos d'un mémoire de l'Association
des médecins concernant l'organisation
des services de l'Hôpital cantonal.

M. Crisiani a rédigé pendant
les vacances un préavis dont il fera
lecture.

M. Bard dit qu'il faut faire rapport
la lettre de M. Crisiani l'opposition
des 2 Assemblées de l'Association.
Dans la première qui a été

très nombreuse, le projet a été
rapporté et renvoyé au bureau
pour en faire une nouvelle
étude sur de nouvelles bases.

Dans la seconde réunion où
il n'y avait presque personne,
on s'est contenté de proposer
le même projet, qui a été accepté.

Il faudrait encore au Département
de demander la transcription des
Procès-Verbaux, avec le nombre des
membres présents à chacune des
séances.

Les ~~membres~~ ^{demandes} de l'Association
ne résistent en somme à la
création de services adjoints et
au rétablissement des concours.
On peut discuter sur ces 2 questions,

mais des confrères qui les
préféraient étant ^{en plus} ~~supérieurs~~ pour
les chefs de service actuels et lui
préférés, s'ils ~~devaient~~ tomber entre
les mains du public, et ont donné
que ~~pour rassurer~~ les Professeurs
de Clinique étaient formellement
avisés de ne pas donner aux
malades de l'Hôpital tous les soins
nécessaires de ne les faire venir
qu'à l'enseignement.

La Faculté averti de ce rapport
réfugié par M. Christiani avec l'ajout
que la création de services adjoints
indispensables de la Faculté est
indispensable. Quant au ~~service~~
pour le personnel des assistants
cela ne relève pas de la Faculté,
mais de la Commission administrative
de l'Hôpital. Cependant la
Faculté est prête à ne pas s'opposer
à l'étude de la chose et à former
un préavis.

Repp. Veyrasat en
les titres de M. Weber

M. Veyrasat lit le rapport qu'il
a rédigé au nom de la ~~Commission~~
la Commission sur les titres
de M. Weber. Le rapport approuvé
par la Faculté de Médecine sera
transmis au Conseil d'Etat, avec
une lettre adjointe de M. Winckler.

M. Christiani fait observer qu'il
avait demandé que les titres de

M. J. Etienne soient également
examinés.

M. Christiani a reçu l'avis télégraphique
que la question de la Chaire de
Médecine opératoire serait soumise au Conseil
d'Etat. Le Conseil d'Etat
a été d'avis que la nomination
d'un titulaire à la Chaire de
Pathologie externe n'aurait pas
lieu avant que le témoignage de
M. Girard soit donné et qu'il déciderait
alors si cette nomination aurait
lieu par appel ou par inscription.

M. Christiani ajoute qu'en cas
d'appel nous avons donné déjà notre
avis à ce sujet. Si une inscription
est ouverte la question sera soumise
devant la Faculté.

La séance est levée à 7h.

A. R. Desjardins

Il envoie que 4 intermédiaires
répétés et 1 assistant ont été
immatriculés à la Faculté de med.
avec dispense des frais des
un

M^{rs}. Kinnear & Mayne tout
disposés pour traiter la chose
avec la plus commode de T. E.
Dunt.

bours d'Opérat. La demande de Mr. Butcher
obtient que les cours d'opérations
obstétricales soit ~~considérés~~
comme un laboratoire sera
porté à l'ordre du jour d'une
séance ultérieure.

La séance est levée
à 7h.

Le secrétaire

J. R. de Beigney.

Séance du 25 Nov. 1916
sous la présidence de Mr.
le Prof. H. Cristiani, Doyen.

M. P. Mes. Cristiani, Abramson,
Mejerant, Laskowski, J. Stenard,
J. Espine, Kummer, Batelli, Mayor,
Goufren et de Beigney.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Mme Smith qui a étudié à Munich demande
de y a passé un certain nombre de semestres
nombre d'examen. demande
l'équivalence du 1er doctorat.

OP est chargé de lui accorder
l'équivalence des semestres
qu'elle a faits, mais non celle
du 1er doctorat, les deux doctorats
ne pouvant être joints.

Mrs Bard, J. Espine et Cristiani et Mrs Hilliger
sont nommés jurés pour la
thèse de Mr. Hilliger, médecin
fédéral. L'intercession
par les laboratoires de
Berne et de Koch.

Le Doyen sur demande Charrier de
la Faculté a des propositions Pathologie
à faire pour des modifications y compris

investis à la Chaire de
Pathologie interne, avant de
la mettre en inscription, le
Conseil d'Etat ayant refusé
de répondre à cette Chaire
par voie d'appel.

M. Bismarck nous dit
le cas particulier où il s'agit
d'une permutation d'une professeure
en large, il n'y avait pas lieu
de faire une inscription. Nous
ne pouvons évidemment pas
aller contre la volonté du
Conseil d'Etat, mais il nous
faut insister sur la légitimité des
permutations, en montrant que
nous avons des collègues capables.

M. Cudrion nous communique
que notre proposition au sujet
de cette chaire a fait l'objet
d'une lettre au Recteur de la
part du Cons. d'Etat, le demandant
de transmettre aux Facultés
qu'elles n'avaient pas à
répondre à ces questions qui
ne leur étaient pas posées.

La Faculté est d'avis de
modifier le titre de la chaire
qui porterait dorénavant le
nom de « Chaire de Chirurgie
générale et de Médecine opératoire ».

M. Mayer donne lecture de la Question des Privat-
docteurs et la Commission, Docent.
Mayer d'étudier la Question
des Privat. Docent.

Le rapport rédigé par
M. Mayer est accepté.

Le même texte à 6/24.

de Dujour
le 21.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée pour

MERCREDI 17 janvier à 5 heures

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Nomination d'un délégué de la Faculté à la Commission chargée de donner un préavis sur les titres des candidats à la chaire de Chirurgie générale et de Médecine opératoire
- 3.-Nomination d'un délégué de la Faculté à la Commission chargée de donner un préavis sur les titres des candidats à la chaire de Policlinique médicale
- 4.-Mémoire de l'Association des Médecins
- 5.-Utilisation des terrains avoisinant l'Ecole de Médecine

Séance du 17 Janv. 1917.

M. p. M^{rs}. Cribiani, Blumenthal, Raskowski, Bard, Moynard, Pignat, D. Bénédict, Künner, Goussier, Mayor, Batelli et le Docteur.

Le P.V. de la dernière séance est lu et adopté.

M^{re} Demole présente le projet de la Faculté pour le projet de la Faculté van Heide

avec 1 1/2 mois de retard. Le recteur est opposé à cette manière de faire et la Faculté est de même avis, afin de ne pas créer de préjudice. Cette thèse pourra être présentée à l'année prochaine.

Le compte Riber tige par un boni Compté de la de fr. 4285.00. Depuis 2 ans la Faculté n'a reçu encore aucun des fonds qu'elle devait recevoir. Elle désire de faire une réclamation au Caissier de l'Université pour que les sommes versées par lui soient versées de suite au profit de la Faculté.

Pour la chaire de Chirurgie générale et de Médecine opératoire il y a 3 candidats: M^{rs} Alf. Veyrasset, G. Pabry et Edm. Landy.

M^{re} Blumenthal a vu l'avis déjà donné par la Fac. de Médecine et s'abstient pour M^{re} Veyrasset.

M^{re} D. Bénédict pense que les candidats doivent être placés dans l'ordre suivant: G. Pabry, Edm. Landy, Alf. Veyrasset.

M^{re} Künner dit qu'en ce qui concerne le processus scientifique il y a d. la liste envoyée par M^{re} G. Pabry 15 numéros sur 28 qui se représentent tout simplement en des

présentations de malades. Il n'est
y a seulement 8 travaux originaux
à son actif. Son bagage scientifique
n'est pas tellement considérable qu'il
puisse éclipser les autres candidats. Il
en est de même de Mr. Lerdy et les
titres de ces deux candidats ne sont
nullement supérieurs à ceux de
Mr. Veyrassat pour lequel Mr. Künzler
votera. Du reste au point de vue de
l'enseignement Mr. Veyrassat possède
une expérience qui fait ~~différence~~ ^{différence} ~~avec~~
évidemment d'infant aux deux autres
candidats.

Mr. de Seignemys insiste sur le fait
que les étudiants sont très contents
et satisfaits des cours donnés déjà
par Mr. Veyrassat. Il ~~donne également~~
la voix à ce dernier.

À la votation Mr. Veyrassat
obtient 8 voix. Mr. Mayor s'abstient
de voter pour des raisons de parenté
et Mr. Baud et Dr. ~~Blanchard~~ s'abstient.

Il vote également les autres candidats
^{n'obtiennent pas de voix.}
Mr. Blanchard est nommé

délégué de la Faculté à la
Commission universitaire chargée
de statuer sur la chaire en
question.

Pour la chaire de Polémique
médicale, il y a 2 candidats Mrs.
Humbert et Roch.

Mr. Baud dit qu'il s'est toujours abstenu
jusqu'ici dans les questions de votation
pour la réputation de chaires, mais
comme Mr. Mayor ne se des anciens
aspirants est en cause il prendra
part à cette votation. Il pense que la
valeur de Mr. Humbert est bien supérieure
à celle de Mr. Roch pour la chaire
en question. La différence entre les
deux candidats est très considérable.

Le Doyen fait part d'une lettre
de Mr. Dr. Espin, disant qu'il se
trairait abstenir, s'il avait pu venir
à la séance, pour la chaire de
Médecine opératoire et que pour
celle de Polémique médicale il aurait
voté pour Mr. Roch.

Mr. Mayor votera pour Mr. ~~Baud~~,
Humbert, tout en observant qu'il
estime que les travaux des deux
candidats sont équivalents. Tous les
deux méritent de faire partie de
la Faculté, mais Mr. Humbert a
le privilège de l'âge.

Mr. Dr. Blanchard rappelle que Mr.
Roch a été candidat à la chaire
de Droit Clinique médicale à Lausanne
pour succéder à Mr. Bourget et
qu'il a été élu en ex aequo avec
Mr. Michaux. C'est un titre louangeux
en sa faveur, mais Mr. Dr. Blanchard
est tellement persuadé qu'il doit voter.

Chaire de Polémique
médicale.

M. Meignan partage les scrupules de M. D'Elme. Nous pourrions faire une présentation ex aequo.

M. Bant pense qu'en principe une présentation ex aequo est inadmissible. Cela signifierait que nous sommes incriminés. Ce n'est pas la même chose que pour un prix que l'on peut partager. Tout au plus pourrions nous faire une présentation en seconde ligne, ce qui serait une satisfaction pour M. Roch. Mais ce principe n'est pas dans la loi.

M. Mayor est du même avis. Nous ne pouvons pas faire une présentation ex aequo vis à vis de la Commission universitaire.

M. Oltramare estime que la Faculté ne peut pas poser en principe que nous ne pouvons pas faire de présentation ex aequo, mais dans le cas particulier il n'admet pas l'ex aequo parce que pour lui l'honneur de M. Humbert a souffert, tandis que celle de M. Roch souffrira plus tard.

Sans diminuer la valeur de M. Roch, nous pouvons certainement nous décider aujourd'hui pour M. Humbert.

M. Meignan retire la proposition de présentation ex aequo.

A la rotation M. Humbert est

présenté
M. Bant a l'honnêteté, mais une abstention, celle de M. D'Elme est
M. Bant est délégué à la Commission

universitaire
Le doyen nous apprend que la question de l'Association des professeurs.
Le président de l'Association des professeurs doit écrire pour lui demander le rapport de la Faculté pour le publier dans les bulletins de l'Association.

M. Bant n'est pas d'accord pour la publication de votre rapport qui entraînerait nécessairement la publication de la première lettre de l'Association. Ce qu'il y a de très grave dans cette première lettre c'est tout les considérants qui mettent en doute la façon dont les malades sont traités dans les services de la Faculté.

M. Maillart a écrit en retour une nouvelle lettre au Département réclamant de nouveau la création de services dont les titulaires seraient des professeurs diplômés étrangers à la Faculté et émettant des doutes sur la valeur des délibérations de la Faculté.

M. Bant est d'accord qu'il faut répondre au Département que la réponse que nous avons donnée peut être corrigée, mais que

La Faculté ne donne pas l'autorisation
de la publier, parce que cette publication
embarrasserait elle de la première lettre
des les lettres les regrettables dans
lesquels elle est rédigée ne comportant
pas la publicité.

La Faculté se range à l'avis
de Mr. Baud.

La dernière question de l'ordre du
jour soit l'utilisation des terrains
avoisinant l'Ecole de Médecine est
renvoyée au 1^{er} cours vendredi à
la prochaine séance.

La séance est levée
à 4h.

S. A. Esquieu
Secrétaire

Séance du Mercredi 14 Mars 1912
à l'Université sur la présidence
du Prof. H. Christiani, Doyen.

ORDRE DU JOUR :

1. - Affaires courantes
2. - Proposition Mayor sur les cours de la
Faculté
3. - Utilisation des terrains avoisinant
l'Ecole de Médecine (Morgue judiciaire)
4. - Question Beuttner-de Seigneux
5. - Propositions individuelles

Les plans d'aménagement des terrains avoi-
sinant l'Ecole de Médecine peuvent être con-
sultés à l'Institut d'Hygiène jusqu'au mercredi
di à midi. L'après midi ils seront déposés
dans la Salle du Sénat, avant la séance.

M. présents: M. Christiani, Bakkli, Mejerant,
Bard, Ganssion, Humbert, Künzler,
Mayor, Regrasat, Ottaviano,
Askamany et le Doyen.

L'ordre de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen annonce que le Comptes de la Faculté
caissier a versé fr. 2000 en
retard et que le Dr. Baur a
fait un don de 1000 fr. à la
Bibliothèque de la Faculté en son honneur Dr. Baur.
Souvenir de Mr. Girard.

M. Prévost a envoyé son
rapport sur la Bibliothèque.

Le Doyen lit une circulaire Inspect. des univ.
du Département Suisse d'Etat.

nomine politique qui feraient que
les cours soient inscrits dans le
livret des étudiants sous le nom
sous lequel ils sont inscrits dans
le programme. D'abord, sur
le désir de la Fac. des sciences et
selon une décision du bureau
conforme à ce désir, les laboratoires
seront inscrits ^{dans les livrets} à la fin du semestre
sur le vu des certificats signés
par les Professeurs et sur demande
des étudiants.

Lettre Mayor au M. le Prop. Mayor lit une lettre
sur le sujet de la coïncidence des
cours. Les étudiants ne peuvent
plus suivre la Polyclinique, parcequ'ils
sont trop chargés par des cours
subsidiaries institués par les
Professeurs. Les étudiants ont vu
le nombre des cours qu'ils ont
tenus de suivre augmenter
d'année en année, parcequ'il a
été établi par les Professeurs
des cours supplémentaires dont
les uns sont nécessaires et dont
les autres ~~ne sont~~ ^{sont} ~~phases~~ ^{phases} des
cours de perfectionnement. Ceux-ci
rentraient dans les cours
regardés par les étudiants
comme nécessaires par le fait
qu'ils sont donnés par des
Professeurs. Les cours devraient être

du type de stage clinique comme
ceux institués par W. Band.

Le second point concerne les
coïncidences. La Polyclinique
fonctionne 5 jours par semaine
et il y en a 2 où les étudiants
ne peuvent pas venir à cause
de la Clinique ophtalmologique.
Il faudrait supprimer ces coïncidences,
en arrivant au principe que
la Clin. opht. ne doit être suivie
qu'un semestre. Une Clin. ophtalm.
ayant 4 heures par semaine,
ne devrait pas avoir plus d'un
seul semestre de pratique.

M. Goussier s'est entretenu
avec les nécessaires, lorsqu'il a
demandé pour la Clin. opht.
une augmentation du nombre
de semestres. Dans les autres
universités suisses, la Clin. opht.
a toujours un minimum obliga-
toire de 2 sem., sans compter
un semestre d'ophtalmoscopie.
Le règlement fédéral porte 1 sem.
de pratique, ce qui implique 1
sem. préalable. ~~Donc~~ Il faudrait
demander son interprétation à
la Commission fédérale.

M. Band pense qu'il ne faut
pas discuter la question particulière,
mais établir des principes généraux.

Il faut voir ce qu'il est en réalité possible aux étudiants de suivre. Il faut établir tout d'heures par jour et répartir celles-ci. Si toutes les Clin. spécialisées veulent avoir 1 sem. d'audition en plus de leur de pratique, on n'en finira jamais. Le règlement fédéral n'exige pour la Clin. opth. qu'1 semestre de pratique. Le maximum qu'on devrait imposer aux étudiants c'est 6 à 7 heures par jour.

M. Cristiani dit que toutes les exigences fédérales réelles sont réglées par des chiffres, mais le nouveau règlement laisse encore par. le soin de régler l'enseignement.

M. Blumencamp pense qu'il y a évidemment un abus. Les Prof. sont nommés avec un cahier des charges, fixant un nombre d'heures. Ils devraient si en tenir à leur cahier des charges et ne pas donner des cours supplémentaires. Un Professeur nommé pour donner 5h de cours ne devrait pas en donner 10. Il faudrait nommer une commission pour étudier cette question.

M. Bard ne connaît pas la teneur du nouveau règlement,

exigeant les semestres de pratique après les connaissances préprofessionnelles. C'est une réglementation très grave, parce qu'elle permet aux Prof. d'exiger tout ce qu'ils veulent.

M. Mayon dit que nous pouvons seulement donner aux étudiants les fondations du savoir et certaines bases. Nous ne pouvons leur enseigner toute la science. Il faudrait pour cela leur donner 2 fois plus de cours. C'est après avoir pagé leur explication que les étudiants doivent compléter leurs études. Il faut réduire son enseignement suivant le nombre d'heures dont on dispose. Un semestre pour la Clin. opth. est amplement suffisant.

La Commission demandée par M. Blumencamp est composée de M. Mayon, Kummer et Gouffier qui rapportent à la prochaine séance.

3. M. Cristiani montre les plans d'utilisation des locaux et explique que la question avait été l'objet de la Mayon a été liée à la médecine, celle de la reconstruction de l'école de médecine et des Politiques. Il distribue chaque semaine le rapport de M. Olivet. Aujourd'hui la Faculté

est appelée à le prononcer sur
la question de la Mayenne.

M. Veyrasset dit que nous nous
trouvons en présence d'une
quantité de constructions à
effectuer. Avant d'envisager
programme il faudrait que tous
les intéressés s'entendissent pour
faire un plan d'ensemble. Il
faudrait voir s'il n'y aurait pas
moyen de relier toutes les
constructions projetées. Le Prof.
D. Blochin, l'archéologue ne peut
pas rester un simple professeur
de polychronique. Il aura besoin
de lits pour faire son enseignement.
Il y aurait bien de voir si ce
service ne pourrait pas être
rattaché soit au service D. Blochin,
unologue, soit aux Polychroniques
qui s'occuperaient alors de
Polychroniques avec un y. Il
ne faut pas construire en
ordre dispersé, mais en groupant
les différents services.

M. Mayeur est également d'
avis de faire un plan
d'ensemble. Il ajoute que pour
ce qui concerne les Polychroniques
et l'école dentaire, il ne faut
pas trop nous en préoccuper pour
le moment parce que les services

occupés maintenant seront rendus
et serviront à couvrir une partie
des frais. Quant à la reconstruction
de l'école de médecine, il faut
évidemment s'occuper de lui
parci.

M. Mayeur dit que la reconstruction
de l'école de médecine coûtera
très cher, parce qu'il y a là des
questions de niveau. Cette reconstruction
est elle de la Mayenne s'impose
à bref délai. Quant aux Polychroniques
et à l'école dentaire on ne peut
guère s'en occuper dans les
circonstances actuelles.

M. Cristiani propose d'admettre
en principe et d'organiser la
reconstruction d'un Institut
de médecine légale et cela sur la
base des plans présentés et de
charger une commission distincte
d'indiquer ~~les travaux~~ dans les
autres Universités suisses ce
qui s'est fait pour l'école de
médecine et les autres ~~établissements~~
instituts que nous voulons construire.

Cette commission rassemblera
les données sur la ville, la
surface, les questions d'clairage
et la paille approximative.

La Commission pour la Division
spéciale. Une proposition de M. Veyrasset
pour fonder comme suit est renvoyée
pour discussion à la prochaine séance.

La Faculté

"~~Elle~~ estime que la question de la reconstruction de l'Institut de Médecine légale s'impose d'une façon urgente, mais elle ne peut approuver un projet définitif qu'après le reliaut au projet de reconstruction de l'Ecole de Médecine sur le terrain avoisinant immédiatement cette école.

La Fac. charge le doyen d'étudier cette question avec les membres intéressés en allant voir sur place les installations similaires en Suisse.

Séance le 17 à 7 1/2 h.

Le Président

Dejeune

La FACULTE DE MEDECINE est convoquée pour

MARDI 17 avril à 5 heures

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Remplacement provisoire de M. le Prof. Laskowski
- 3.-Utilisation des terrains avoisinant l'Ecole de Médecine
- 4.-Rapport de la Commission chargée de d'étudier la question des cours obligatoires
- 5.-Propositions individuelles

Séance du Mardi 14 Avril.

a l'Université sous la présidence de M. le Prof. Christian, doyen.

Membres présents. MM. Christian, Jousselin, Bard, Mejeune, Bachelier, Künner, D'Ermont, Humbert, Veyrassat, Pignat, Bokanowicz et de Dejeune.

Le P. V. de la dernière séance est lu et adopté.

La leçon inaugurale de M. Humbert est fixée au Mardi 24 Avril et celle de M. Pignat sera fixée ultérieurement.

Deux étudiants demandant que pour le nombre de séances de la semaine compte d'un semestre fait à l'Institut névro-psychologique de Petrograd. Cette demande est refusée à l'unanimité.

Pour le remplacement provisoire Remplacement de M. Laskowski, M. Christian propose provisoirement de M. Jukienko, puisqu'il s'agit pour M. Laskowski ce semestre de l'Anatomie topographique. plique et qu'il n'est pas candidat à la chaire.

M. D'Ermont fait observer qu'il ne s'agit pas cet été de l'Anatomie topographique, mais de Neurologie qui est la suite normale du cours et par conséquent que par conséquent il y aurait lieu de charger de ce cours plutôt M. B. J. J.

M. Christiani dit que le Département a déclaré formellement qu'il n'accepterait pas comme remplaçant provisoire un candidat à la chaire et c'est pourquoi il a nommé M. Julliard. Monsieur Bayard, présent, avait dû rester répondre qu'il n'accepterait pas de donner le cours, s'il n'était pas ~~nommé~~ sûr d'être nommé après...

M. Veyrasat rappelle les circonstances du refus de M. Laskowski, qui se sentent fatigué a dit qu'en tout cas il ne continuerait pas son cours ou semestre d'hiver. Il a représenté M. Veyrasat pour le suppléer pendant le semestre d'été pour son cours qu'il lui a dit devoir être l'Anatomie topographique. C'est alors que M. Christiani d'accord avec M. ~~M. Julliard~~ Veyrasat a nommé M. Julliard. La Faculté avait bien inspiré en acceptant purement et simplement M. Julliard qui est tout indiqué et dont les étudiants profiteraient beaucoup.

M. D'Hermon fait apporter les programmes des cours de 1914 à 1916. Il résulte de ces programmes que pendant le semestre d'été 1917 M. Laskowski aurait dû donner la Neurologie et non l'Anatomie

topographique. Il insiste sur le fait que nous avons eu M. Bayard quelqu'un qui jouerait très bien le cours.

M. Christiani rappelle encore que le Département a formellement déclaré qu'il ne nommerait pas un candidat.

M. Veyrasat pense qu'il faudrait discuter la question de savoir si dans la période intermédiaire où nous nous trouvons il est absolument nécessaire de continuer un cours de Neurologie. Les étudiants ne se plaindraient pas d'avoir une seconde fois un cours d'Anatomie topographique.

M. Bayard est d'avis de laisser au Département le soin de décider s'il faut faire jouer cet été le cours de Neurologie conformément au programme ou le cours d'Anatomie topographique. Dans le premier cas M. Bayard serait plus indiqué; ds. le second M. Julliard.

Le fait de faire donner le cours par M. Bayard ne touche en rien la ^{notification} ~~notification~~ de M. Julliard qui est désigné par le Département.

M. Christiani annonce qu'il est encore chargé de proposer la

priorité de Mr. Bracht, professeur
à Bruxelles et actuellement en
vacance chez M. Nicolas, si M.
Bracht peut venir.

La priorité de M. Bracht est
acceptée et le Doyen chargé de
lui écrire pour savoir s'il peut
venir.

Enfin, concernant les terrains avoisinant nous avons à répondre à une
1^{re} Ecole de Médecine. première question: ~~notre terrain~~
si les terrains sont suffisants.
Nous pouvons répondre affirmative-
ment et M. Cristiani ~~peut~~
accepter ^{un second lieu} la ~~distribution~~ distribution
des terrains disponibles avec
faculté de les interchanger.

M. Weyrassat renvoie à l'empla-
cement primitif et se rallie au
premier projet.

M. Cristiani dit qu'il a rencontré
M. Robin ex. le train. Celui-ci
lui a dit qu'il était d'accord
pour demander au Conseil
d'Etat un crédit pour acheter
à suite un plan d'ensemble de
l'agrandissement de l'Ecole
de Médecine.

M. Weyrassat propose d'accepter
immédiatement de faire ^{faire} un plan
d'ensemble et de commencer par
les bâtiments les plus urgents.

Il ne faut pas s'adresser à un
seul architecte, mais faire faire
un concours. Nous aurons alors
la chance ~~de~~ ^{d'avoir} ~~quelque~~
chose de bien. Il faut demander
au Département d'entreprendre
cette étude d'ensemble immédiatement
et composer sans cette étude
l'Ecole gratuite et les Polycliniques.
Cette proposition est
adoptée à l'unanimité.

De la loi à 4h.

Le Secrétaire
de Séjour

LA FACULTE DE MEDECINE est convoquée pour
MARDI 15 mai à 5 heures
dans le grand Amphithéâtre de l'Ecole de
Médecine

Leçon inaugurale de M. le Dr A. PUGNAT, profes-
seur ordinaire d'otorhinolaryngologie.

Genève, le 4 mai 1917

LUNDI 7 mai à 3 heures aura lieu à
l'Amphithéâtre de l'Ecole de Médecine
la présentation aux étudiants de M. le
Professeur BRACHET, chargé pendant le
semestre d'été du cours d'Anatomie.

Les Professeurs de la Faculté sont
invités à assister à cette séance.

Le Doyen.

Séance du 30 mai 1917 à l'Université
sous la présidence de M. le Prof.
Dr. Cristiani doyen.

Présents: M. Cristiani, Brachet, Band,
Mejerand, Küssner, Veyrassat, Blumman,
Goursier, Mayor, Béchard, Askanasy,
et Béchard, Béchard et de Seigney.

M. Cristiani s'occupe à le plaisir
de s'entretenir personnellement
nous de M. le Prof. Brachet, de
Bruselles, qui a bien voulu donner
provisoirement pour cet été le
cours d'Anatomie de M.

Laskowski. M. Cristiani fait part
d'une demande d'examen
professionnel (autonome) de Dr. Aug.
Gusset (Alsacien), Dr. de la Fac.
de Strasbourg. Il sera donné suite
à cette demande.

Le Règlement des Privat-Docents
est revu du conseil d'état avec
quelques modifications.

M. Band pense qu'il faut
insister pour le maintien des
 $\frac{2}{3}$ des membres présents, au lieu
de la majorité absolue. Il rappelle
aussi que nous avons admis que
l'on pourrait garder le titre de
Privat-Docent, même si le
cours n'était pas donné effectivement.
Il y aurait lieu d'avoir une
conversation orale avec le
chef du département, pour voir
s'il s'agit de conditions
irréfutablement ou non. M. Cristiani
est chargé d'arranger les choses
pour le mieux.

M. Mayor lit son rapport
sur la surcharge des études médicales

et propose à ses collègues de
recourir à tous les cours qu'il
font donner en dehors de ceux
reconnus pour obligatoires par
notre Règlement.

M^r. Crisbani et Oltramare
démontrent que les Professeurs
ne soient autorisés à donner
que les cours pour lesquels ils
sont nommés.

M^r. D'Etchart dit qu'à autre fois
le programme des leçons était
réglé par la Faculté et qu'il
faudrait revenir à cette façon
de faire.

M^r. de Beizma estime que le
seul moyen de faire cesser les
abus est que la Faculté se
désigne à faire pour chaque semestre
et pour toute la durée des études
médecinales un programme boratoire,
qui ne traient indiqués que les
cours obligatoires, résultant du
calier des charges de chaque
professeur, de façon à ce que
l'Étudiant ait une direction fixe
sur la façon de disposer de
son temps pendant ses 10 semestres
d'étude.

M^r. Bard trouve qu'il est insuffisant
de mettre l'horaire d'accord
avec le calier des charges. La

Faculté devrait établir un maximum
et s'écarter par un vote de
faire que si par un moyen
direct ou indirect les professeurs
imposent aux étudiants un
cours non obligatoire, ceux-ci
pourront recourir à la Faculté,
qui prendra les sanctions nécessaires.

M^r. Kühner s'insure que les
cours donnés en dehors des cours
obligatoires figurent sous la
mention cours facultatifs, car
d'après la loi, chaque Professeur
a le droit de donner tous les
cours qu'il veut.

M^r. Bard trouve que les Prof. devraient
s'abstenir de cours non obligatoires
avant les examens boursiers et
ne devraient être que les cours
de perfectionnement donnés après
les examens.

Sur la proposition de
M^r. Mayer on décide de renvoyer
toute cette question pour nouvelle
étude à la séance suivante.

Un ^{Règlement} des nouvelles épreuves
du ~~Médecin~~ ^{Règlement} fédéral demandant
la création de cours spéciaux
d'Bot de formuler et de Chimie
physiologique M^{rs}. Mayer et Patelli
demandant que des chaires
extraordinaires correspondent

Saient crées et que dans ce cas M. Wicki et M. H. H. soient respectivement chargés de et enseignant qu'ils pourraient faire dans leurs laboratoires respectifs. ~~à l'Université~~

La Faculté donne à l'unanimité un préavis favorable à cette demande et décide qu'il s'agit d'une transition et pour faciliter cette création immédiate ~~le~~ le traitement d'aspirants de M. Wicki et de M. H. H., soit ~~donnés~~ à l'avenir considérés comme traitement de Professeurs.

Le Doyen lit ensuite une lettre du Département, disant qu'il a exposé la question de l'installation des terrains devant l'Ecole de Médecine et demandant un préavis de la Faculté sur l'ordre de construction des nouveaux bâtiments projetés, ainsi que sur la question de savoir si certains de ces bâtiments devraient plutôt être placés dans le voisinage de l'Hôpital, ce qui de faire dès maintenant un plan d'ensemble.

M. B. ~~Barth~~ pense qu'il faut éviter la proximité des

constructions susceptibles et toutes les erreurs faites déjà dans ce sens à l'Hôpital cantonal.

M. Blumaire dit que nous ne demandons pas un plan définitif, mais seulement un plan de situation, c'est-à-dire une répartition préalable des terrains, répartition qui ne pourra plus être modifiée sans un préavis formel de la Faculté.

M. Gourlier insiste spécialement sur le fait que la Clinique ophtalmologique n'a rien à faire avec les terrains avoisinant l'Ecole de Médecine.

M. Cristiani donne lecture d'une lettre de M. J. Espin disant que la reconstruction de la Clinique ophtalmologique s'impose de la façon la plus urgente et qu'elle doit être placée ds le voisinage immédiat de l'Hôpital cantonal.

M. Veyrasset par contre est d'avis que pour des raisons d'économie la Clinique ophtalmologique doit figurer parmi les bâtiments devant être construits sur les terrains avoisinant l'Ecole de Médecine.

M. Cristiani fait observer que la Clinique ophtalmologique ne doit

pas faire partie de ces bâtiments,
parce que le Comité d'Etat
a décidé formellement qu'il
ne veut pas faire un second
hôpital sur les terrains
réservés à l'École de la
voisinage de l'École de Médecine.

Sur la proposition de M.
Christiani et Humbert la question
de la Clinique ophtalmologique
est renvoyée à une commission
composée de M.^s Christiani, Humbert,
Veyrasset, Oltramare et Gosselin.

Quant à la question des
plans d'ensemble elle est
renvoyée au Mayor pour
études préliminaires concrètes.

M.^s ^{Oltramare} Humbert, Veyrasset et
Humbert sont ensuite nommés
membres d'une commission
chargée ^{de proposer} ~~d'élaborer~~ le règlement
du concours pour la
poste de ^{titulaire} ~~chargé~~ du service
adjoint de chirurgie.

La séance est levée
à 8 h.

Le secrétaire

H. de Lignier

Séance du 13 juin 1914 à
l'Université sous la présidence
de M. le Prof. Dr H. Christiani

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Nomination d'un délégué à la Commission
chargée de préviser sur l'appel de M.^s
prof. Weber (d'Alger) à la chaire d'anatomie
3. Rapport de la Commission chargée d'étudier
l'emplacement de la clinique ophtalmologique
4. Terrains avoisinant l'École de Médecine
5. Proposition Mayor sur les cours obliga-
toires
6. Règlement du service adjoint de chirurgie

Memb. présents : M.^s Christiani, Brodet,
Wejersand, Oltramare, Bant,
Künzler, Buehner, Batelli, Veyrasset,
Pugnat, Humbert, Gosselin,
Mayor et de Wejersand.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Le règlement des privat-docent
a été accepté par le Comité
d'Etat avec les quelques modifications
dont il a été question à la
dernière séance.

M. Christiani lit la lettre d'un
étudiant demandant pour des
raisons personnelles que l'on
remplace comme juré le Dr H. Kallik
par quelqu'un d'autre pour

1^o examen de Patologie internă
de Pediatrie.

Photos. H. ~~Waller~~ est chargé de
remplacer le Dr H. Waller.

Nr. Cristiani propose que par
les examens les Profes. du Chin
puissent se faire reconnaître
par les Profes. Politiques. Cette
façon de faire serait très utile,
mais il faudrait pour cela que
les Profes. Politiques, utilisassent
par les examens leur propre
matériel.

M. Dauterive s'oppose à l'abandon de la plus petite partie de ses propriétés.

M^r Christiani fait remarquer
que la réglementation n'exige pas
que les expences soient payées
par le Prof qui donne l'enseigne-
ment.

La Famille pense que les
Prof ^{Dr. Ch.} sont autorisés à se
faire remplacer pour tout ou
partie des vacances par les
Pédagogues.

M^r. Carstiani dit aussi l'attre
du Cours de Etat disant
qu'il a dirigé la Commission
d'appel de M. Weber à la
Commission universitaire et
demandant à la Faculté de

nommer un d'entre eux
pour le rôle de commissaire

Mr. Mayor ~~me~~ ^{me} ~~W. Brant~~ ^{W. Brant} ~~debois~~ ^{debois} /
 Sur la proposition et ~~le~~ sera demandé au ^{Ministère} Département
 et ~~adjoint~~ ^{me} W. Brant, qui sait desquels ceux l'un de
 vaut bien ~~accepter~~ ^{accepter} ~~de l'un des~~ ^{de l'un des} ~~de l'un des~~ ^{de l'un des}

W. Cristiani fit aussi une
lettre d'acceptation de W.
Weber, disant que celui-ci pourrait
être de suite et donner
l'assurance que le gouverne-
ment français le déliera
de toute obligation militaire.

La Commission de la Clinique
ophtalmologique s'est réunie
et s'est partagée en majorité
et en minorité un comportement
qu'un seul membre. Les quatre
autres membres ont été d'accord
pour dire que la Clinique
ophtalmologique n'était pas
une Polyclinique et que il était
nécessaire de constituer cette
clinique ds. le voisinage de
l'Hôpital central.

M^r. Veyrasset prend la parole pour dire pourquoi il n'a pas été d'accord avec les autres membres de la Commission et pourquoi il a fait minorité. Il estime que l'on ne doit pas séparer la question d'une

plan d'ensemble de celle de
la Clin. ophtalmolog. Il faut
préciser la question d'un second
hôpital, comprenant toutes
les spécialités, plus les polycliniques.

M. Cristiani pense que M. Veyrasset
ne se souvient en question les
Polycliniques et de leur tout autre
aménagement.

M. Baud est, à un point de vue
général, de l'avis de M. Veyrasset.
Un jour viendra où la ville de
Sion l'hôpital cantonal imposera
un bâtiment tournant vers le

aux différentes Cliniques spéciales
un second dans tous les cas
être construit que dans la
voies de l'immédiat de l'hôpital
cantonal. Jusqu'à présent on
a une série de bâtiments pour recevoir d'une
bonne utilisation des terrains
qui ont été entièrement vides.
Il y a une inquiétude de placer toutes
les Cliniques spéciales, plus
les Polycliniques, dans un
même bâtiment et la Clin.
ophtalmolog. devra être placée
avec les Clin. spéciales.

M. Humbert pense qu'il n'est
pas absolument nécessaire de
placer toutes les Cliniques spec.
dans un même bâtiment.

M. Blumstein estime qu'il est
indispensable de faire un bon
plan d'ensemble. Les services des
Cliniques spéciales doivent
être centralisés, mais il
insiste sur le fait qu'il est
impossible à un Prof. de Clin.
d'avoir sa consultation à un
autre endroit que sa Clinique.
Il ne faut pas faire un second
hôpital, mais étendre l'extension
de celui que nous avons.

Le Directeur prend la décision
suivante:

" Elle est d'accord pour la
construction urgente d'un bldg
ophtalmologique dans les terrains
de l'hôpital, mais elle estime
que le plan définitif ne peut
être envisagé isolément, mais
doit faire partie d'un plan
d'ensemble d'utilisation des
terrains de l'hôpital qui
devront être réservés pour la
construction de Cliniques spéciales."

M. Cristiani a fait faire un
plan des terrains existant et
l'école de médecine. Il insiste
sur le grand intérêt qu'il y a
à lier le sort des Polycliniques
à celui de l'école dentaire,
en faveur de nos diplômés.

Chaque Professeur devra donner
à l'antidote ses désignations.

La Fac. est d'accord avec
ce plan, sous réserve de
l'approbation des intéressés.

M. Cristiani est en train
d'élaborer un plan lointain
pour des cours obligatoires qu'il
disposera à la prochaine séance à
laquelle est également renvoyé
le projet de règlement de
la Faculté adjoint de Chirurgie.

La séance est levée à 11h.

Le secrétaire

J. R. Desjardins